



Divorcer de un france on entan une etranger

Par **maria**, le **21/05/2010** à **15:38**

Bonjour,

j'ai un titre de residente depuis 1 mois et je voudrais divorcer, est-ce que je le perdrait?peut-on reprendre ce titre de residente?? je voule precise que mon mariage ce ne ete pas un mariage blanc. le fait ce que mon marie depuis un tempos me humilie et me dit que il a le droit de tout faire avec moi pask je suis etranger(bresiliene). J'ai une main courrante contre sont frerer que ma tape, et sa familia ne me rend pas la vie facile. je pas comme prouve tout les humiliation et le male pisicologique que il ma fait. Je de la familia on France et je voule me divorce pour vivre chez une tante et ne plus eprouve ca, me je tres puer de lui et je peur aussi de perdre tout me papier. je doit attendre 1ans encore pour que il ne me retirer pas mon titre de residente?? il me dit que si je part de la maison il va a la prefecture dir que ça ete un mariage blanc, il me dit que ci je par de la maison ou je rentre a mon pays ou il me rend la vie un enfer. (dsl pour la mauvese ecriture je ne ecrit malereusement pas bien le france)
mercie d'avance